

D.2016.05.25.9.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 25 MAI 2016

9 – COMMUNICATION

9.1 – Stratégie, optimisation et achats d'espaces publicitaires - Autorisation de signer le marché

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann)	
DEL BORRELLO Marc		X (M.Grass)	
GRASS Francis	X	X (M.Keller à partir de 11h00)	
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X	X (M.Aujoulat à partir de 10h45)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline		X (M.Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Dans le cadre de sa politique de communication, le SMTC-Tisséo est amené à réserver des espaces publicitaires au sein de différents supports :

- journaux (nationaux, régionaux, locaux, spécialisés, gratuits, etc.)
- radios,
- affichages,
- web,
- médias de proximité (encarts commerçants, déclinaison sur divers supports (sous-verres, sets de table...))

La consultation a pour objet d'exercer des prestations de services relatives à la stratégie et à l'optimisation de l'achat d'espaces publicitaires dans les supports cités ci-dessus.

Afin de répondre à ce besoin, une consultation relative à l'achat d'espaces publicitaires a été lancée selon une procédure d'appel d'offres ouvert le 14 janvier 2016, en application des articles 33 3° al et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le marché s'exécutera au moyen de bons de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique.

Le marché d'achat d'espaces publicitaires fait l'objet d'un marché conclu pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification. Il peut être reconduit deux fois pour une période de 1 an. Les montants minimum et maximum sont identiques pour les deux périodes de reconduction.

La Commission d'Appel d'Offres du 10/05/2016 a décidé:

Décision	Attributaire	Montant minimum annuel en Euros H.T.	Montant maximum annuel en Euros H.T.
Attribué	VENT DE COM	25 000	150 000

Le coût prévisionnel du marché est estimé à 150 000 euros HT par an.

Il est proposé d'attribuer le marché M2016-004 pour un montant minimum de 25 000,00 euros HT et 150 000,00 euros HT par an.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et qu'il autorise les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n°M2016-004 avec la société VENT DE COM, pour un montant minimum annuel de 25 000,00 Euros HT et un montant maximum annuel de 150 000,00 Euros HT ainsi que, le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160526-20160525-9-1D-
DE
Date de télétransmission : 26/05/2016
Date de réception préfecture : 26/05/2016

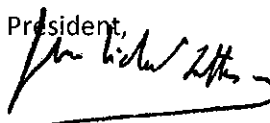
ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour,
Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Michel Lattes', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES